

REPUBLICQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

PRIMATURE

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR MAMADOU LAMINE LOUM
PREMIER MINISTRE

DEVANT L'ASSEMBLEE NATIONALE
DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL



Dakar, le 12 août 1998

AA 12-196 LOU
AA 10-184

320.2
LOU

SN98N090

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames, Messieurs les Députés,**

C'est avec un sentiment de déférence à l'égard des éminents représentants du peuple sénégalais que vous êtes et une foi ardente en l'avenir de notre pays qu'en ma qualité de Premier Ministre, investi de la confiance du Chef de l'Etat, le Président Abdou DIOUF, je m'acquitte du devoir de présenter, devant l'Assemblée Nationale, réunie en séance solennelle, la Politique générale du Gouvernement.

Vous comprendrez aisément que je saisisse cette opportunité pour réitérer à M. le Président de la République mes remerciements et ceux de l'ensemble des Ministres pour le grand honneur qu'il nous fait, en nous confiant une si noble mission. Devant votre auguste Assemblée, je prends l'engagement que nous ferons tout pour mériter cette confiance.

Par la Grâce de Dieu, en dépit des difficultés inhérentes à l'évolution de toute société, nous avons réussi à maintenir notre pays sur le chemin de la croissance et du développement, dans la sécurité, la stabilité, la paix et la démocratie.

C'est ainsi qu'à travers les élections législatives du 24 mai 1998, le peuple sénégalais a manifesté une fois de plus, dans le respect de la diversité des convictions et des idées, son attachement aux valeurs démocratiques, valeurs qu'incarnent les institutions de la République, parmi lesquelles l'Assemblée nationale occupe une place de choix.

M'adressant à vous, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Je voudrais vous présenter, du fond du cœur, mes plus vives félicitations et celles du Gouvernement pour la marque de confiance que vos pairs vous ont à nouveau témoignée.

A vous aussi, Mesdames et Messieurs les députés, je tiens à vous adresser, avec le même plaisir, nos compliments pour votre élection qui fait de vous les dignes représentants du peuple sénégalais et de votre collègue l'organe délibérant majeur de notre pays.

Je puis vous assurer que mon Gouvernement et moi-même travaillerons avec vous dans un esprit de franche collaboration, dans le respect du principe de la séparation des pouvoirs, conformément à la Constitution.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Mesdames, Messieurs les députés,**

Jeter un pont sur le 21^{ème} siècle ainsi que nous en avons l'ambition, c'est ouvrir une perspective nouvelle à notre pays et donner un sens aux sacrifices que nous avons consentis pendant plus de deux décennies.

A ce propos, on se rappelle qu'à la fin des années 1970, l'économie mondiale s'installait dans une crise profonde et durable.

Vingt ans plus tard, sauf récemment dans une partie de l'Asie, le monde en général et la plupart des pays en développement en particulier, renouent avec la croissance. Dans le contexte de la mondialisation, nous ne pouvons que nous réjouir des signes qui montrent que l'Afrique progresse dans beaucoup de domaines.

Au Sénégal, ces signes sont bien réels et le Gouvernement est déterminé à les traduire en progrès irréversibles, à travers la réalisation de deux objectifs :

- **d'une part, approfondir l'Etat de droit en confortant notre identité ;**

- **d'autre part, satisfaire la demande sociale en accélérant la croissance économique.**

Tout d'abord, comment, dans nos actions quotidiennes, approfondir l'Etat de droit en confortant notre identité ?

Notre identité se reconnaît avant tout à notre culture qui en est le socle. Elle a fini par se confondre avec notre faculté d'ouverture et notre statut d'**Etat de droit**.

L'Etat de droit est un ordre dans lequel prévaut la suprématie de la légalité sur toute autre norme et où sont garantis la jouissance et l'exercice effectifs des droits et libertés individuels et collectifs, dans le respect des lois et règlements.

Il suppose donc, également, la défense des valeurs républicaines, l'approfondissement permanent de la démocratie, la garantie de l'indépendance de la justice, la promotion de la bonne gouvernance et le maintien de la sécurité et de la paix.

Au Sénégal, le Chef de l'Etat ne cesse de nous rappeler l'impérieuse nécessité de conforter, chaque jour davantage, l'Etat de droit. Cette exaltante entreprise commence, chez nous, par la préservation du **caractère républicain de l'Etat** que nous nous sommes choisi. Voilà pourquoi dans nos actions de tous les jours, nous nous employons à faire en sorte que notre pays reste toujours attaché aux **valeurs républicaines**.

Nous entendons persévérer dans cette voie, en partenariat avec le Parlement et en associant davantage à nos efforts la société civile, la jeunesse et l'ensemble des forces vives de la nation. Il s'agit pour nous d'enseigner au citoyen, par l'exemple, son rôle de premier plan dans **l'affirmation et la consolidation de l'Etat dans ses structures, ses prérogatives, ses signes et ses symboles**. A cet effet, il nous faut susciter **une nouvelle prise de conscience de nos droits et devoirs** et la faire partager à nos enfants.

L'Etat de droit se reconnaît aussi à la vitalité de la démocratie.

Celle-ci, déjà bien réelle dans notre pays, devra être en permanence approfondie, notamment à travers une meilleure représentation des populations.

Dans ce domaine, après la mise en œuvre de la régionalisation, le **gouvernement est déterminé à poursuivre les réformes nécessaires allant dans le sens du renforcement du cadre institutionnel.**

Ainsi, **le Sénat** qui sera mis en place, au plus tard au début de l'année prochaine, viendra enrichir nos institutions publiques et introduire la représentation bicamérale dans notre système politique. Il permettra aux représentants choisis des collectivités locales et des Sénégalais de l'extérieur, de participer effectivement à l'exercice du pouvoir législatif.

L'Observatoire national des Elections (ONEL), cet important organe de contrôle et de supervision des élections, a accompli lors des élections législatives du 24 mai 1998 un travail dont la qualité est reconnue de tous.

Il s'agit d'en maintenir les acquis et d'améliorer ce qui doit l'être, dans le but de rendre encore plus facile le libre choix, par les citoyens, de leurs représentants.

C'est du même souci d'approfondir et de renforcer notre démocratie que procède la récente décision du Chef de l'Etat de créer un **statut de l'Opposition** et de mettre en place un mécanisme **de financement des Partis politiques.**

Le médiateur qui vient d'être nommé organisera une large concertation sur ces deux questions et soumettra ses recommandations à Monsieur le Président de la République.

En prenant une telle initiative, le Chef de l'Etat confirme sa volonté de faire de notre pays une **démocratie avancée**, avec une pratique apaisée du jeu politique.

Mais une démocratie avancée s'apprécie à l'aune de la garantie des libertés publiques.

Parmi celles-ci, **la liberté d'expression, notamment celle de la presse, la liberté d'association et les libertés syndicales** ont toujours fait l'objet d'une attention particulière dans notre pays. Je tiens à vous redire la détermination du Gouvernement à continuer d'assurer, dans le strict respect des lois et règlements de la République, l'exercice plein et entier de ces libertés, qui relèvent des droits de l'homme.

Au Sénégal, les droits de l'homme, tels qu'ils sont définis par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et la Déclaration universelle du 10 Décembre 1948, sont garantis par la Constitution.

En cette année de la célébration du cinquantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des **Droits de l'Homme**, le Gouvernement confirme son attachement aux principes et idéaux définis dans cette déclaration.

Ainsi, des réformes vont bientôt voir le jour pour notamment permettre la présence d'un avocat durant la garde à vue, limiter la détention préventive et nommer un juge de l'application des peines.

D'autres réformes suivront, en particulier dans le cadre de la promotion des **droits de la femme**.

A ce sujet, il nous faut combattre la violence conjugale et faire disparaître les discriminations à l'égard des femmes, contenues dans nos lois et règlements. Nous devons également réussir la campagne de sensibilisation pour l'abandon de la pratique des mutilations sexuelles chez les filles. Le Gouvernement soumettra à l'Assemblée Nationale des projets de loi dans ce sens.

Tous les efforts que voilà seraient vains sans **une justice indépendante et moderne**. Celle-ci participe également de l'Etat de droit.

Une bonne justice suppose de bonnes règles et des juges compétents capables de dire le droit, des procédures diligentes et enfin des voies d'exécution efficaces.

Le Gouvernement mènera jusqu'à son terme la modernisation de la justice, par la réforme des différents textes législatifs et réglementaires applicables, rendue nécessaire par l'avènement de l'OHADA et les objectifs de développement économique de notre pays.

La réforme portera aussi sur les institutions, la formation des personnels, en particulier les magistrats et les greffiers, l'informatisation des greffes de nos cours et tribunaux et la promotion des règlements extra-judiciaires, tels que l'arbitrage, la médiation et d'autres modes alternatifs de règlement des conflits inspirés de nos valeurs de société.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Mesdames, Messieurs les Députés,**

L'Etat de droit vise aussi la **bonne "gouvernance"**, c'est-à-dire la gestion des affaires de l'Etat selon les principes de transparence, de responsabilité, d'équité et de probité.

Autant dire que la bonne gouvernance suppose la promotion du mérite et une lutte sans merci contre la corruption et toutes les formes de déprédation. C'est ainsi que mon gouvernement l'a comprise et je veillerai à sa traduction concrète dans nos actes de tous les jours.

Le rapprochement de l'administration de ses administrés et l'accroissement de son efficacité, qu'elle soit centrale ou locale, feront l'objet de la même attention soutenue.

Au demeurant, rapprocher l'administration des administrés a été à la base de la nouvelle étape de la **décentralisation** décidée par le Chef de l'Etat en 1996.

Cette réforme s'est traduite par la création de la Région comme collectivité locale, par l'accroissement du nombre des communes et par le transfert de certaines compétences aux collectivités locales.

Les bases de la démocratie locale s'en trouvent élargies et consolidées, grâce à une responsabilisation accrue des collectivités locales combinée au maintien de **l'autorité et du caractère unitaire de l'Etat**.

Notre démocratie locale risquerait d'être théorique sans **l'amélioration des capacités financières des collectivités locales**. Or une telle amélioration dépend d'abord de l'aptitude des collectivités à mobiliser des ressources locales.

C'est pourquoi le Gouvernement va achever, avant la fin de l'année, une étude sur la fiscalité locale, en vue de permettre aux collectivités locales de mieux assumer leurs missions de développement. Il veillera également au renforcement de leurs capacités institutionnelles.

En un mot, en collaboration avec les collectivités locales et avec le soutien de tous les partenaires intéressés, le Gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour la réussite de cette **révolution tranquille** qu'est la décentralisation.

C'est dans cet esprit que nous sommes en train de préparer une **charte** de la déconcentration.

En vérité, la bonne gouvernance, c'est également l'efficacité dans la gestion des affaires publiques.

Il s'y ajoute que la mondialisation de l'économie, l'accroissement de la demande sociale et le nouveau rôle assigné à l'Etat nous imposent aujourd'hui d'être encore plus soucieux d'efficacité.

En effet, l'Etat se retire de plus en plus des secteurs marchands et se concentre sur l'accomplissement de ses missions régaliennes et sur la mise en place d'incitations pour les entreprises. Il importe donc qu'il réussisse tout ce qu'il entreprend.

C'est dire que, dans sa doctrine, ses procédures et les hommes qui l'animent, l'Administration devra se remettre en question et s'adapter à cette nouvelle donne. Il lui faut innover dans ses méthodes pour répondre, avec diligence, aux besoins et attentes des usagers.

Cet impératif de réforme de l'Administration a conduit le Gouvernement à décider l'organisation, avant la fin de cette année, d'une large **concertation sur le service public**, dans le cadre du programme de **bonne gouvernance**. Les recommandations formulées constitueront les bases du dispositif de modernisation que nous mettrons en place.

Enfin, l'Etat de droit ne peut être viable sans la sécurité et la paix.

La réalisation des objectifs de développement économique et, partant, du bien-être et de la tranquillité des citoyens suppose, bien entendu, que l'ordre public et la sécurité soient pleinement assurés.

Le Gouvernement, pour sa part, ne faillira pas à son devoir et reste déterminé à mettre en œuvre les recommandations du Conseil interministériel sur la sécurité et la salubrité de novembre 1997.

Dans ce cadre, des policiers auxiliaires seront recrutés dès cette année et apporteront ainsi une aide appréciable aux forces de sécurité, dans l'accomplissement de leur mission quotidienne.

De plus, un plan de modernisation de la police et un plan de redéploiement des effectifs de la Sûreté nationale ont été élaborés et seront progressivement mis en œuvre. Il s'agit de valoriser la fonction policière, en augmentant l'efficacité des personnels, en renforçant leur présence sur le terrain, en réhabilitant les commissariats de police et en créant des postes de police dans les quartiers, en partenariat avec les collectivités locales, de manière à sécuriser davantage les populations et leurs biens. **La police de proximité doit dorénavant être une réalité concrète qui rassure le citoyen.**

Un autre volet de la sécurité est **la protection civile** qui inclut la protection de l'environnement et la sécurité des établissements classés et des immeubles de grande hauteur. Pour être efficace, elle doit être préventive et bénéficier de moyens adéquats.

Enfin, la sécurité, c'est aussi une **défense nationale** qui a pour objet d'assurer en tout temps, en tous lieux, en toutes circonstances, contre toutes formes d'agression, l'intégrité du territoire et la protection des populations et de leurs biens. Notre défense nationale se fonde sur les principes de la solidarité nationale qui requiert la convergence des efforts de toutes les couches de la population et de la solidarité avec les pays auxquels nous sommes liés par une communauté d'intérêts.

L'importance des enjeux de notre sécurité et de notre défense, à l'intérieur comme au-delà de nos frontières, commande la mise en œuvre soutenue **d'une stratégie préventive et des moyens matériels adaptés.** Le Gouvernement en a conscience et ne ménagera aucun effort pour que nos forces armées et nos forces de sécurité soient dotées d'équipements à la mesure de leur mission.

C'est le lieu de rendre un vibrant hommage à nos Forces armées pour l'héroïsme dont elles font preuve, en vue de **préserver l'ordre républicain en Casamance.**

J'en profite pour redire la disponibilité du gouvernement au dialogue pour trouver une solution à la crise. Mais il reste entendu que l'unité nationale et l'intégrité du territoire national ne sont pas négociables. De même, l'Etat ne saurait, en Casamance pas plus qu'ailleurs, renoncer à sa responsabilité d'assurer la sécurité des populations et la sauvegarde de leurs biens. Nos Forces armées l'ont compris et s'acquittent de leur mission avec le courage et le professionnalisme qu'on leur connaît.

Ce comportement exemplaire, elles l'ont encore prouvé à l'occasion de notre **intervention en Guinée-Bissau**.

Il convient de rappeler que la décision du Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, de les envoyer dans ce pays frère a été prise à la suite de la demande des autorités légales exprimée conformément à l'Accord en matière de sécurité et de défense signé à Bissau le 8 janvier 1975 complété par un protocole d'application signé à Bissau le 27 juillet 1990.

La présence de nos troupes en Guinée-Bissau se justifie donc au plan légal, dans la forme comme dans le fond.

Il s'y ajoute qu'en raison de tout ce qui nous lie à ce pays, **nos intérêts sont souvent convergents**.

Dans le cas d'espèce, le succès des mutins aurait rendu encore plus difficile la poursuite des efforts que nous déployons pour préserver la paix à notre frontière Sud. Fort heureusement, cette perspective s'estompe aujourd'hui avec le déclenchement du processus de paix à travers les initiatives de la CEDEAO et de la Communauté des Pays de Langue Portugaise.

L'engagement, tout de bravoure et de détermination de nos soldats, a grandement contribué à une telle évolution.

Nous ne pouvons que nous en réjouir car, je le redis, notre premier objectif en intervenant en Guinée-Bissau, c'était d'aider au retour de la paix dans ce pays dont l'instabilité aurait gravement compromis notre propre sécurité.

Cette exaltante mission de paix de notre vaillante armée, nous entendons la maintenir chaque fois qu'il sera possible **de répondre à l'appel de la communauté internationale**. En vérité, ce sens de la solidarité fait désormais partie de ce qui distingue notre pays : notre identité.

Conforter notre identité, préoccupation majeure dans mes propos d'aujourd'hui, c'est aussi défendre nos intérêts et promouvoir notre image à l'extérieur. Ceci relève du rôle traditionnel de **notre diplomatie**. Le dynamisme et l'efficacité de celle-ci ont beaucoup contribué au **rayonnement de notre pays dans le monde**.

Guidée par la politique extérieure clairvoyante définie par le Chef de l'Etat et avec une vigueur renouvelée, l'action diplomatique du Sénégal restera sous-tendue par **les idéaux de paix et de sécurité internationales** dans nos rapports avec les autres membres de **la Communauté internationale, à commencer par nos voisins immédiats**.

Notre diplomatie restera également marquée par notre volonté de **consolider nos amitiés et d'élargir le cercle de nos amis** en Afrique, en Europe, en Amérique du Nord, en Asie, en Amérique latine, dans les Caraïbes et dans le Pacifique.

Par ailleurs, **l'unité et l'intégration économique africaines** demeurent des objectifs prioritaires et, à cet effet, nous continuerons d'accorder une attention particulière à la participation de notre pays aux réunions de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), de la Communauté Economique Africaine, de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), sans oublier, loin s'en faut, l'OMVG, l'OMVS et le CILSS.

Bien entendu, l'ONU et le système des Nations Unies, le Mouvement des Pays non-alignés, le Groupe des 77, le Groupe au Sommet pour la Consultation et la Coopération Sud-Sud (G.15), l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI),

la Francophonie, les ACP, la Coalition Mondiale pour l'Afrique et la Conférence France - Afrique, entre autres fora, resteront également des centres privilégiés de notre diplomatie multilatérale.

Je serais incomplet dans l'évocation de l'action diplomatique que j'entends faire poursuivre, si j'omettais de souligner l'accent qui sera mis sur la gestion des Sénégalais de l'Extérieur.

Certes, nous avons toujours eu à cœur d'assurer la protection de nos compatriotes émigrés et nous continuerons de le faire. Nous voulons même être plus ambitieux. Voilà pourquoi nous appliquons depuis plusieurs années, avec l'appui de nos partenaires, une politique visant à permettre à ces Sénégalais de participer plus activement au développement de leurs pays.

La création du Conseil Supérieur des Sénégalais de l'Extérieur entre dans ce cadre. Une fois installé, le Conseil élira trois de ses membres pour le représenter au Sénat.

Notre diplomatie qui a, entre autres missions, d'être au service du développement économique du Sénégal, contribue aussi à son rayonnement culturel. Ceci m'amène à parler de la culture, socle de notre identité.

La culture est la marque de notre singularité dans l'espace-temps. Elle est ce par quoi s'expriment l'esprit de notre civilisation et l'âme de notre peuple.

Tel le sang dans le corps, la **culture** irradie notre quotidienneté, nos pensées, nos actes, nos institutions et nos orientations.

Si le territoire national est le cadre de réalisation des réformes fondamentales dont nous avons besoin pour accélérer la croissance économique, la culture en est le catalyseur.

Fort heureusement, notre culture est dense et rayonnante. Nous lui devons beaucoup et elle peut nous apporter encore plus. En particulier, elle peut stimuler, de façon décisive, l'activité économique de notre pays. J'y reviendrai plus tard.

Mais si nous voulons assumer nos ambitions culturelles, nous devons assurer aux citoyens un niveau de vie leur permettant d'exercer, efficacement, le rôle qui est attendu d'eux dans une telle entreprise. Cela vaut également pour tous les secteurs d'activité.

C'est pourquoi, la politique économique de croissance que le Gouvernement compte mettre en place prendra en compte, dans tous ses volets, la demande sociale.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Mesdames, Messieurs les Députés,**

Comment satisfaire la demande sociale en accélérant la croissance ?

Pour répondre à cette question, il nous faut prendre en considération quatre facteurs : **une donnée**, la mondialisation, **un impératif**, la compétitivité, **une exigence**, l'accroissement de la production et **une finalité**, la satisfaction des besoins des populations pour conforter la stabilité sociale et politique.

La donnée, c'est la mondialisation qui s'impose à nous.

A la faveur de mutations majeures, marquées notamment par l'avènement de **l'Organisation Mondiale du Commerce**, le contexte économique mondial se caractérise désormais par la libéralisation des échanges des biens et des services, des données et des idées avec **Internet**, ainsi que par le renforcement de la concurrence et de la compétition entre firmes et entre pays.

La sphère de l'économie de marché s'élargit, les situations préférentielles des pays en développement s'érodent et les flux de capitaux, de plus en plus libres, s'orientent vers les marchés financiers les plus profitables et les plus prometteurs.

Cette situation nous interpelle et nous invite à une meilleure gestion de nos avantages concurrentiels et à une redéfinition de notre stratégie d'insertion dans l'économie mondiale.

A cette fin, nous devons consolider le partenariat avec les autres pays africains, en poursuivant avec vigueur le processus d'intégration économique, notamment dans le cadre de notre sous-région.

Aussi, continuerons-nous d'œuvrer à la préservation et à l'amplification des acquis de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dont l'utilité n'est plus à démontrer.

L'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) devrait nous y aider. Celle-ci a accompli des avancées significatives avec la mise en place des mécanismes et des critères de convergence des politiques budgétaires et une politique commerciale extérieure commune.

C'est ainsi qu'en Avril 1998, le Sénégal a modifié ses droits à l'importation dans la perspective de la mise en place complète du Tarif Extérieur Commun (TEC) de l'UEMOA en Janvier 2000.

Le TEC est basé sur deux principes: une baisse généralisée des droits de porte privilégiant les biens à caractère scientifique, technique et culturel, les matières premières et intrants agricoles et industriels, les biens d'équipement et une protection appropriée de l'industrie locale. Ainsi, il consacre l'ouverture sur la sous-région et sur le reste du monde.

Quant à la fiscalité intérieure indirecte, les réflexions se poursuivent pour son harmonisation de même que les ébauches sont en cours pour l'institution de politiques communes dans les différents secteurs de l'économie (agriculture, industrie, infrastructures, etc...).

Dans le contexte de la mondialisation, l'impératif, c'est la compétitivité.

Faire du Sénégal un pays compétitif demande le renforcement du **partenariat entre l'Etat, le secteur privé et les travailleurs**, de manière à permettre à chaque acteur de jouer son rôle, sur la base de la complémentarité, voire de la complicité active.

Le Gouvernement, en ce qui le concerne, s'emploie depuis quelques années à faire jouer effectivement à **l'Etat un rôle de stratège**, en mettant en place **un cadre macro-économique de qualité** et **un environnement de l'entreprise favorable** à l'expansion des activités économiques.

Ainsi, quatre ans après le changement de parité de notre monnaie, rendu nécessaire par l'érosion de notre compétitivité, notre économie est aujourd'hui en croissance et nos avoirs extérieurs ont été raffermis. La capacité financière de l'Etat a été rétablie, même si elle demeure fragile.

Il nous appartient de ne plus la laisser se déliter. Nous devons même la renforcer pour trouver les investissements nécessaires à la satisfaction de la demande sociale.

La maîtrise de l'inflation est également restée une préoccupation centrale de notre politique macro-économique, en ce qu'elle est indispensable à la préservation de la compétitivité de notre économie.

Là aussi, les résultats ont été satisfaisants, puisque d'un taux d'inflation de 32% en 1994, suite à la dévaluation, nous sommes passés à 1,8% en 1997 et enregistrons pour le premier semestre de 1998, une baisse du niveau général des prix de 1,7% nous plaçant au premier rang parmi les pays de l'UEMOA.

Au plan fiscal, la mobilisation des recettes publiques s'inscrit dans le cadre d'une politique cherchant à renforcer la compétitivité. Il s'agit essentiellement, pour le Gouvernement, de rendre l'environnement fiscal plus stable, moins complexe et plus transparent. A cet effet, l'action de l'Etat sera guidée par quatre principes directeurs :

- la simplification de la fiscalité et de son application, dans le but d'obtenir une fiscalité raisonnable, payée par tous ;
- la baisse généralisée et progressive des droits de porte qui s'inscrit dans le schéma défini par l'UEMOA, entre juin 1998 et janvier 2000 ;
- **la baisse sélective des impôts sur les personnes physiques avant la fin de l'année ;**
- et l'élargissement de l'assiette fiscale, avec une réduction des exonérations et une plus grande efficacité de l'Administration fiscale.

Ces principes sont aujourd'hui complétés par une charte du contribuable.

L'évocation de ces orientations majeures me donne l'occasion d'attirer de nouveau l'attention sur le civisme en matière fiscale auquel avait invité le Chef de l'Etat, il y a deux ans. Ce faisant, j'ai aussi à l'esprit les principes d'efficacité, de simplicité, d'équité et de justice sociale qui ont toujours présidé à la définition de la règle et de la pratique fiscales au Sénégal.

En outre, en ce qui concerne l'administration, **le choix des dépenses de fonctionnement**, au niveau global et au sein de chaque ministère, répondra encore davantage aux critères de productivité et d'efficacité, d'amélioration de la situation sociale et de l'environnement de la production. Une meilleure politique d'achat sera suivie avec la création d'une Centrale d'achats et l'élaboration d'un nouveau Code des marchés publics.

La masse salariale doit continuer à être maîtrisée. Les résultats de l'audit et de la réforme envisagée de la Fonction publique nous y aideront.

Concernant les dépenses d'investissements publics, leur évolution sera dictée par le respect de trois principes : la primauté des dépenses en capital sur les dépenses de fonctionnement, l'accroissement progressif de la part des dépenses en capital financés sur ressources internes et la priorité aux secteurs sociaux et aux infrastructures qui participent de la compétitivité.

Les programmes sectoriels seront systématisés. **Contrairement au passé,** ils intégreront désormais la contrainte du cadrage macro-économique et leurs financements seront ainsi sécurisés.

Avec cette nouvelle méthode, le Gouvernement se donne les moyens de respecter les objectifs qu'il s'est fixés dans les différents secteurs.

Dans le cadre du suivi des résultats du Groupe Consultatif d'avril 1998, un plan d'action en vue de renforcer nos moyens d'évaluation, de sélection et de suivi des investissements, est en cours d'application. Dans les ministères techniques, les capacités de planification et d'exécution des programmes sectoriels d'investissements publics seront renforcées.

Tout cela devra nous permettre d'absorber les concours extérieurs mis à notre disposition par la Communauté internationale, notamment lors du dernier Groupe Consultatif, soit près de **1200 milliards de F CFA.**

La négociation d'un nouveau programme de trois ans avec les institutions de Bretton Woods, ainsi que le succès de la quatrième réunion du Groupe Consultatif et du dernier Club de Paris attestent la qualité de nos rapports avec les bailleurs de fonds.

Enfin, après le traitement de la dette bancaire et de la dette des créanciers bilatéraux, nous allons nous atteler à obtenir un traitement conséquent de notre dette multilatérale.

Toujours dans son rôle de stratège, le Gouvernement a entrepris, dès le début des années 1990, **un vaste programme de privatisations** destiné à réduire la présence de l'Etat dans la sphère de la production de biens et de services marchands, à favoriser la promotion du secteur privé et à limiter les subventions publiques.

Au vu des résultats particulièrement satisfaisants obtenus ces dernières années, le Gouvernement est déterminé à poursuivre et à approfondir ce programme.

Ainsi, la deuxième génération de privatisations s'étendra aux secteurs stratégiques tels que les transports maritime et aérien, l'énergie et les mines, en même temps que la première génération sera finalisée, notamment dans les secteurs de l'huilerie, de l'hôtellerie et des transports urbains.

Elle devrait contribuer à la réduction des coûts des facteurs techniques de production, et conforter ainsi la compétitivité de nos entreprises.

Se fondant sur l'ensemble de ces acquis, le Gouvernement s'est assigné pour objectifs à l'An 2000, de porter le taux de croissance à plus de 6%, de maintenir l'inflation en dessous de 3% par an, de contenir le déficit des finances publiques en deçà de 2% du PIB et de ramener le déficit courant de la balance des paiements à moins de 7% du PIB.

La réalisation de ces objectifs nécessite le relèvement des taux d'épargne et d'investissement qui devront être portés entre 1997 et 2001 respectivement de 13,2% à plus de 16,2% du PIB et de 18,7% à plus de 21,5% du PIB.

Le Gouvernement a aussi à cœur **d'améliorer continuellement le cadre juridique et réglementaire.**

A cet égard, plusieurs mesures de réforme sont identifiées dans le cadre du Comité de Réformes juridiques, en plus des initiatives visant la modernisation de l'Administration judiciaire.

En particulier, la réglementation concernant l'entreprise en difficulté sera révisée.

De même, le Gouvernement étudiera les moyens de **faciliter le financement** des entreprises, notamment pour leurs investissements, et accordera une attention particulière au développement du **micro-crédit** dans le cadre des programmes d'appui au secteur privé.

La libéralisation de l'économie a également été conduite, de manière très poussée, avec les réformes mises en œuvre dans le cadre du Programme d'Ajustement et de Compétitivité du Secteur Privé (PASCO).

Aujourd'hui que l'exercice des activités est devenu plus libre et que les autorisations et conventions spéciales ont été éliminées ou réduites au strict minimum, il s'agit de poursuivre dans la même direction.

Par ailleurs, le Gouvernement a rendu systématique **la concertation avec le patronat et avec les syndicats de travailleurs** pour instaurer des relations sociales apaisées et disposer de politiques économiques et sociales plus pertinentes.

De même, la diffusion de l'information sur les projets et programmes du Gouvernement permettra au secteur privé de développer ses capacités d'anticipation.

Nous avons entrepris, avec la Coordination patronale du Sénégal, l'élaboration d'un **programme global de développement du secteur privé**.

Dans le cadre de ce programme, le dispositif d'appui, actuellement multiforme et souvent redondant, sera rationalisé pour permettre aux entreprises d'en tirer un réel profit.

Avec les syndicats de travailleurs et le patronat, nous discutons également de la mise en place d'un **centre national de productivité** destiné à promouvoir l'amélioration de la productivité globale des agents de production.

Toutes ces initiatives et politiques ne visent qu'un seul et même but : **développer une synergie entre tous les acteurs de notre économie pour relever la compétitivité et la productivité dans notre pays, accélérer la croissance de son économie et ainsi accroître le bien-être de ses populations.**

S'agissant du secteur privé, il devrait mettre en place des programmes d'ajustement interne et prolonger au niveau sectoriel l'action initiée par l'Etat, afin d'éliminer les surcoûts et les entraves à la compétitivité.

En particulier, les entreprises pourraient adopter une démarche de **qualité totale** comme les y invitent les initiatives telles que l'Oscar national de la qualité. Cela faciliterait le succès de nos efforts de promotion des exportations.

Dans le cadre concurrentiel qui caractérise de plus en plus les conditions de production, il est aussi important que les partenaires sociaux s'entendent pour **placer l'intérêt de l'entreprise au cœur du dialogue social.**

Je voudrais les exhorter aujourd'hui avec l'Etat à leurs côtés, à bâtir autour d'une complicité positive un **Pacte social pour la croissance**. L'enjeu à travers ce pacte, sera de promouvoir la compétitivité durable de notre économie et d'assurer ainsi les bases d'une croissance forte et créatrice d'emplois c'est-à-dire, en définitive, profitable à tous.

C'est à cette condition que nous pourrions convaincre les investisseurs étrangers de faire confiance à notre pays, de nous apporter leurs technologies et de nous permettre ainsi de mieux nous insérer dans l'économie mondiale et dans la nouvelle société de l'information et de la communication.

Je suis heureux d'annoncer que le Gouvernement déposera prochainement sur le bureau de votre auguste Assemblée, un projet de loi portant création d'une **agence de promotion des investissements** ; celle-ci s'intéressera en priorité aux investissements directs tournés vers l'exportation. Structure à compétence multiple, l'agence sera chargée d'assurer une promotion dynamique, offensive et interactive du Sénégal.

Sa création nous offrira l'occasion de rationaliser les structures de promotion des investissements et du commerce extérieur.

J'ai dit ce que le Gouvernement entend faire pour rendre notre économie compétitive. Mais au total, c'est à notre société, dans son ensemble et à travers chacun de ses acteurs, qu'il incombe d'en faire son affaire.

C'est le seul moyen pour nous d'augmenter notre production et de pouvoir la vendre, en cas de besoin, sur le marché mondial.

Mais comment prendre en charge l'exigence de l'accroissement de la production ?

Pour que notre économie continue d'enregistrer des taux de croissance élevés, nous devons promouvoir le développement de notre agriculture, de nos activités minières, de nos industries manufacturières ainsi que de nos industries culturelles et de services, particulièrement des services destinés à l'exportation.

A cette fin, il est indispensable, à mes yeux, que nous poursuivions et accélérions les réformes structurelles et sectorielles, avec vigueur et détermination.

En ce qui concerne **le secteur agricole**, il continuera d'occuper une place privilégiée dans la stratégie de développement et dans la réalisation de la stabilité sociale et

de la sécurité alimentaire. Il s'agira d'abord de trouver une solution définitive à la vulnérabilité de l'agriculture afin de revivifier l'économie rurale.

Les mesures fondamentales prévues dans ce cadre visent la maîtrise des ressources en eau, la restauration et la conservation de la capacité productive des sols, ainsi que la consolidation de la recherche et de la vulgarisation agricoles.

Par ailleurs, une attention particulière sera accordée à **l'intensification et à la modernisation** du secteur ainsi qu'à son adaptation aux mutations de l'environnement sous-régional et mondial.

Permettez-moi ici de rendre hommage à nos paysans, pêcheurs et pasteurs qui jouent les premiers rôles dans la réalisation de l'objectif de sécurité alimentaire, malgré des handicaps d'ordre structurel et naturel.

En cette période de soudure – et non de famine - rendue encore plus difficile par l'installation tardive de l'hivernage, le monde rural mérite la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale. Pour sa part, le Gouvernement lui a manifesté la sienne, par la fourniture de vivres et d'aliments de bétail pour un montant de 8 milliards de F CFA.

Deux milliards de Francs supplémentaires seront dégagés bientôt, à travers la coopération internationale.

Toutefois, l'urgence du moment ne doit pas nous faire oublier l'essentiel : la nécessité de bâtir **une agriculture diversifiée, productive et compétitive**.

Pour gagner un tel pari, il nous faut agir directement sur les faiblesses principales de l'agriculture que sont la cherté des facteurs techniques de production, l'absence de technologies modernes et le recours à des pratiques culturales extensives.

Je voudrais citer quelques-unes des réformes, parmi les plus structurantes, auxquelles nous pensons pour asseoir un développement agricole durable, digne de notre pays :

- **l'agriculteur** doit moderniser ses techniques, ses outils, ses moyens et s'adapter à un environnement concurrentiel.

A cette fin, le Gouvernement s'emploie depuis plus d'une décennie à responsabiliser les agriculteurs et à promouvoir le développement de l'initiative privée dans le secteur ;

- **les communautés de base** qui sont les véritables garants d'une politique de développement agricole durable, seront en première ligne pour la réalisation du programme national d'infrastructures rurales en cours d'identification. Cet important programme permettra, en particulier, d'assurer la maîtrise de l'eau ;

- **l'Etat**, dans son rôle de stratège, d'arbitre et de contrôleur, créera l'environnement institutionnel, fiscal, législatif et réglementaire nécessaire. Il sera fournisseur de services publics en matière de recherche et de conseil agricole et rural et se chargera, en relation avec les organismes professionnels ruraux, de la gestion des calamités, de la bonification et de la garantie du financement.

Surtout, l'Etat appuiera le développement de l'investissement privé dans le secteur agricole par la création des infrastructures de base et une meilleure adaptation du financement du monde rural.

Il s'agira d'accélérer la mise en place des investissements publics structurants prévus, pour un montant d'environ **500 milliards de F CFA**, dans le cadre du Programme d'Investissement Sectoriel de l'Agriculture (PISA) et de toutes ses composantes, parmi lesquelles je voudrais insister sur :

- *le Programme national d'Infrastructures rurales (PNIR)* qui cherchera à pallier l'insuffisance en pistes d'évacuation des produits, en équipements de stockage et de conservation avec des investissements à hauteur de **90 Milliards de FCFA environ** ;

- *le Projet des Services agricoles et d'Appui aux Organisations des Producteurs (PSAOP)* qui est destiné à promouvoir des services agricoles fonctionnels capables d'accomplir des missions de service public et de répondre aux sollicitations de l'exploitation paysanne.

A cet effet, il sera créé une Agence de conseil agricole et rural dans laquelle les producteurs pourront devenir les principaux actionnaires. Ce projet mobilisera environ **90 milliards de F CFA** ;

- *et le Plan directeur de Développement de la Rive gauche du Fleuve Sénégal (PDRG)* qui vise à sécuriser et à diversifier l'économie de la vallée par la mise en valeur des superficies réservées à l'agriculture et à la foresterie. Les investissements prévus, d'un montant de **300 milliards de F CFA**, visent le développement des cultures irriguées, la protection de l'environnement et de la santé des populations, la mise en place des infrastructures de base, la promotion d'un crédit adapté et l'appui institutionnel.

En outre, le Gouvernement appuiera et étendra, en 1999, à toutes les régions du Sénégal, le *Programme spécial pour la sécurité alimentaire* défini avec la FAO et destiné à accroître la production vivrière et animale et à augmenter les revenus des ruraux. Il se fonde sur la diffusion de techniques simples à moindre coût, par une démarche participative.

Ainsi, en riziculture sous pluie, avec des aménagements sommaires, tels que diguettes et labours de fond, on atteint des rendements de 5 tonnes à l'hectare dans les régions de Tambacounda, Kolda et Ziguinchor.

De surcroît, un vaste programme de stockage des eaux de ruissellement est à l'étude en vue de la construction de retenues collinaires dans les zones non desservies par des fleuves, pour la petite irrigation de contre-saison, à un coût unitaire raisonnable.

Enfin, le *Programme de modernisation et d'intensification agricole (PMIA)*, d'un montant de plus de **six milliards de F CFA**, destiné à octroyer des crédits au monde rural, démarrera très prochainement.

Tous ces programmes seront confortés par **une révision de la législation foncière**, pour la sécurisation de l'investissement privé agricole.

Sous l'effet cumulatif de ces différentes orientations, l'agriculture devrait connaître un taux de croissance d'au moins 4 % par an.

Permettez-moi de m'arrêter un instant sur **l'horticulture, l'élevage et la pêche**, appelés à jouer un rôle décisif dans la relance de la production alimentaire et des exportations.

S'agissant de **l'horticulture**, le Gouvernement envisage de transférer les fonctions de production et de commercialisation des semences légumières aux opérateurs privés mais en veillant au contrôle de la qualité des produits. En outre, les exportations seront promues avec les projets d'appui à la diversification des productions et des débouchés aux plans régional et international, qui seront concentrés sur les variétés à rendement élevé et à haute valeur marchande.

Dans le sous-secteur de **l'élevage**, l'Etat va développer les missions de service public, en l'occurrence l'inspection et le contrôle sanitaires et la prévention des épizooties, dans le but d'améliorer la couverture sanitaire et vaccinale du cheptel.

La création d'un ministère chargé de l'élevage constitue aussi un signal fort du gouvernement pour montrer sa détermination à intensifier la production animale et laitière par l'adoption de technologies qualifiées et de financement adaptés. Ainsi, le Gouvernement encouragera la multiplication des espèces à cycle court, le développement de l'ensilage et la gestion durable des terroirs pastoraux. Pour les espèces à cycle court, il lancera un plan de lutte contre la maladie de Newcastle.

Pour la **pêche**, les ressources halieutiques seront préservées et valorisées à travers une application rigoureuse, d'une part, des mesures adoptées par le nouveau code de la pêche et, d'autre part, de celles qui seront retenues par le plan directeur de la pêche en cours d'adoption. Des investissements de près de **35 Milliards de F CFA** seront injectés dans le sous-secteur durant les quatre années à venir, à des fins de gestion durable des ressources, de surveillance côtière avec des moyens modernes et d'aménagement de débarcadères avec des équipements de réfrigération et de séchage.

Les efforts de développement de la pêche artisanale, qui assure environ 80 % des captures, seront poursuivis et amplifiés avec notamment un financement adapté et l'équipement des pêcheurs.

Dans le **domaine énergétique et minier**, notre pays possède un potentiel prometteur.

De grands groupes miniers s'intéressent au fer de la Région de Tambacounda et aux phosphates de Matam, et le champ de gaz découvert à Gadiaga fait l'objet d'investigations intenses pour le circonscrire afin d'engager rationnellement sa mise en exploitation.

D'une manière générale, notre politique dans le secteur minier visera, suivant l'exemple des Industries Chimiques du Sénégal, entreprise qui connaîtra un nouvel envol à partir de l'an 2000, à développer la valorisation sur place et à augmenter ainsi la valeur ajoutée de nos produits et les bénéfices qui en sont tirés.

En matière d'industrialisation, l'objectif premier est de créer une base manufacturière dense tournée vers l'exportation.

Le partenariat entre l'Etat et le secteur privé aidera à la traduction et à la mise en application d'une **vision concertée et partagée du processus de développement industriel de notre pays.**

La promotion de la qualité des produits « made in Senegal » est au cœur de ce processus. Aussi, la réforme institutionnelle ouvrant l'Institut Sénégalais de Normalisation (ISN) au secteur privé sera-t-elle finalisée dans les prochaines semaines. L'Institut Sénégalais de Normalisation sera alors transformé en un véritable Centre de certification de normes internationales.

Un projet de création, à Dakar, d'une *bourse de sous-traitance* et de partenariat industriel est en cours. La bourse sera un outil de promotion des liens intersectoriels entre les différentes filières de notre industrie.

Enfin, accompagner le secteur industriel et, partant, tous les secteurs d'activités, c'est aussi investir dans les systèmes d'information et d'alerte performants. *Le Comité national de suivi de la Production* en cours de création y contribuera en plus des projets fédérateurs comme *l'Observatoire de l'Industrie* déjà mis en place.

Le secteur du Bâtiment et des Travaux publics a été une source de croissance ces dernières années. Les programmes de construction de logements et d'infrastructures de transport offrent des opportunités qui profiteront largement aux entreprises du secteur. Toutefois, pour préserver la qualité des ouvrages, le Gouvernement introduira une classification des entreprises de travaux publics dans le cadre de la réforme du Code des marchés publics.

Beaucoup de nos compatriotes vivent de **l'artisanat**. Le Gouvernement mettra en place des programmes d'appui destinés à assurer à l'artisanat un meilleur approvisionnement en matières premières et à lui fournir une formation professionnelle adaptée, en relation avec la coopération internationale, de manière à en faire un véritable incubateur de PME/PMI.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames, Messieurs les Députés,**

On ne saurait concevoir, de nos jours, une expansion de l'industrie et du secteur minier sans la disponibilité d'une énergie de qualité à moindre coût. Aussi, le **secteur de l'énergie** fait-il l'objet d'une attention particulière. Il y a aussi qu'il s'agit d'un facteur essentiel de production et d'un élément important dans l'amélioration du cadre de vie des populations.

Pour **résorber le déficit de production d'électricité** et moderniser les réseaux de transport et de distribution, le Gouvernement a procédé à une **réforme institutionnelle** qui vise à mieux intéresser le secteur privé à la mobilisation des ressources nécessaires au renouvellement et au renforcement des équipements.

A cet effet, pour également améliorer la gestion de la SENELEC, le statut de la société a été modifié par une loi votée unanimement par les députés de la précédente législature.

La réforme mise en œuvre permettra de créer les conditions d'une production suffisante et d'une distribution sans discontinuité de l'électricité aux ménages et aux entreprises.

Je tiens à dire ici que le souci constant du Gouvernement est **l'accès du plus grand nombre à l'électricité**. Les stratégies appliquées jusqu'ici, en dépit des moyens importants mobilisés, ont donné des résultats peu satisfaisants avec seulement 25 % de taux d'électrification national, 50 % en milieu urbain et 5 % en milieu rural.

La nouvelle approche du gouvernement repose sur une intervention financière publique accrue mais réorientée vers les zones rurales et les quartiers péri-urbains, de manière à porter les taux d'électrification urbaine et rurale, respectivement à 60 % et à 15 % en l'an 2000 et, 75% et 25% à l'horizon 2005.

Dans ce cadre, le Gouvernement prévoit la création prochaine de **l'Agence sénégalaise d'Electrification rurale**. Celle-ci sera dotée de moyens conséquents et fonctionnera selon des modalités rationnelles qui permettront aux localités rurales de connaître les règles transparentes qui présideront au choix des programmes d'électrification des villages.

La libéralisation des importations de pétrole brut et de produits raffinés est effective et devrait se traduire à terme par une concurrence accrue dans le sous-secteur. Le transport et la distribution des hydrocarbures sont également en phase de libéralisation. Les prix intérieurs sont désormais ajustés mensuellement suivant les cours mondiaux. Une fiscalité simplifiée a été adoptée et devrait permettre une plus grande compétitivité des entreprises.

Au total, le sous-secteur de l'électricité bénéficiera d'environ **200 milliards de F CFA** de ressources dans les trois années à venir.

Le secteur des transports a un rôle primordial dans le soutien à la production et dans la compétitivité de notre économie. C'est la raison pour laquelle, dès la fin des années 1980, le Gouvernement s'est engagé dans l'amélioration des services de transport, avec le Programme d'Ajustement Structurel du Transport (PAST).

En outre, l'Etat s'est donné les moyens d'une gestion plus efficace du sous-secteur des transports urbains, notamment avec la création du Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar (**CETUD**). Dans ce cadre, **le renouvellement du parc d'autobus trouvera bientôt une solution adaptée. Celle des cars rapides est également recherchée.**

A présent, toutes les réformes institutionnelles sont presque achevées et les résultats sont satisfaisants, même s'il reste beaucoup à faire pour obtenir un réseau routier dense et bien entretenu, un transport ferroviaire efficace et sûr, des liaisons aériennes performantes et un transport maritime compétitif.

C'est pourquoi, dans le sillage du PAST, le gouvernement a élaboré un **nouveau projet sectoriel des transports** qui va consolider les acquis et intégrer le volet **pistes rurales** dans le cadre du **futur programme national des transports ruraux**.

En termes de financement, le secteur des transports bénéficiera, dans les quatre à cinq prochaines années, d'un investissement de plus de **400 milliards de nos francs**.

Cette somme sera consacrée à la construction de routes privilégiant les axes nationaux principaux et les liaisons avec les pays voisins d'une part et, d'autre part, à la construction de routes solides intégrant davantage les matériaux locaux.

Il s'agira, en substance, de valoriser la position stratégique du Sénégal et de Dakar, pour en faire une place privilégiée dans les transports mondiaux de personnes et de biens.

Dakar, porte naturelle de l'Afrique sub-saharienne, a en effet tous les atouts pour être une plate-forme pour la sous-région, notamment dans le stockage et le négoce de céréales et d'hydrocarbures, et un nœud multi-modal de transport international.

Il nous faut toutefois construire un réseau d'infrastructures portuaires, aéroportuaires, ferroviaires, routières et de stockage, qui contribuera à minimiser les ruptures de charge entre les différents modes de transport.

S'agissant du **commerce**, la réglementation sur les autorisations et les opérations de change vient d'être libéralisée. Le futur Pôle de commerce (dit Trade Point) permettra de rendre plus fluide les transactions et les formalités autour des activités du commerce extérieur. En outre, le Gouvernement encouragera la création de grands centres commerciaux et d'un marché d'intérêt national pour les produits horticoles, la viande et le poisson.

Le **secteur des télécommunications** contribue également à la compétitivité globale de l'économie.

Il a connu un développement spectaculaire en termes de capacités, de modernisation technologique et de résultats financiers.

La mise en place d'un nouveau cadre juridique pour le développement des télécommunications et d'un nouveau code a permis de concilier l'ouverture à la concurrence pour améliorer la compétitivité de notre économie et la consolidation d'un service public de qualité. Une opération phare de privatisation de standard mondial est venue conforter le tout.

Nous avons là un **exemple réussi de partenariat équilibré, dans la gestion d'une entreprise stratégique, la SONATEL, entre l'Etat, un partenaire technique de référence, les travailleurs et le grand public représenté par près d'une dizaine de milliers d'actionnaires sénégalais, africains, européens et américains.**

La gestion du sous-secteur, dans un environnement libéralisé, nécessitera la mise en place d'un **organisme de régulation** visant à créer les conditions d'une concurrence dynamique et loyale entre les opérateurs. Notre objectif est de **porter à 250.000 lignes le nombre de lignes téléphoniques en l'an 2000**. Dans cette perspective, chaque chef-lieu de communauté rurale aura une ligne téléphonique avant la fin de l'année 1998, et un millier de villages supplémentaires seront connectés d'ici l'an 2000.

Au total, le secteur des télécommunications bénéficiera d'un investissement de plus de **115 milliards de F CFA** d'ici à l'an 2000.

Enfin, un accent particulier sera mis sur **les industries de services axées sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication.**

Notre pays, qui dispose d'un bon réseau de télécommunications et des ressources humaines de qualité, recèle de grandes potentialités qu'il convient d'exploiter judicieusement.

Dans ce domaine, nous devons **affirmer notre présence sur les autoroutes de l'information** et encourager la délocalisation des activités telles que le **télé-travail**, la télé-médecine, le télé-enseignement ainsi que le montage d'ordinateurs, d'appareils électroniques et de circuits imprimés.

La **Poste** joue aussi un rôle essentiel dans le développement économique, financier, social et culturel. Elle devra améliorer la qualité de son service, équilibrer ses comptes par une activité marchande de bonne facture commerciale, développer les nouveaux produits que sont le courrier rapide et les produits para-bancaires.

Le **secteur du Tourisme** concourt de manière appréciable à la constitution des avoirs extérieurs et a un effet d'entraînement certain, en particulier, sur l'artisanat, l'horticulture et le commerce.

Notre ambition est de créer les conditions d'une hausse des arrivées pour atteindre le million de touristes en 2005.

A cet effet, le Gouvernement actualisera, en vue de son application, dans les meilleurs délais, le **plan décennal de développement touristique** qui permettra la promotion de la destination, la diversification des produits, l'aménagement de nouvelles zones et l'augmentation des capacités.

La recherche du financement du plan se poursuit, mais d'ores et déjà l'Etat fera de la promotion de la destination Sénégal une priorité, à travers des formules efficaces et la réalisation d'infrastructures d'appui.

Je ne saurais terminer sur ces activités productives sans souligner l'importance que le Gouvernement accorde à **la recherche scientifique et technique**.

A cet égard, la fonction de protection de la propriété industrielle sera renforcée et les services seront dotés de moyens accrus pour remplir leur mission.

Une attention particulière sera portée sur la valorisation des résultats de la recherche, notamment dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et de la pharmacopée traditionnelle. Le **projet Technopole**, qui est en cours de financement par modules, sera un cadre idéal pour stimuler et fertiliser ces résultats de la recherche. Bien entendu, les chercheurs ne seront pas oubliés qui verront leur statut amélioré.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames, Messieurs les Députés,**

La finalité de notre action économique, c'est la **satisfaction des besoins des populations dont le niveau de vie doit être nettement relevé**.

L'enjeu de la compétitivité et du développement des activités productives est, d'abord et avant tout, de créer les conditions nécessaires à l'insertion d'une population qui croît rapidement, en particulier les jeunes, dans les circuits de production. Le Gouvernement s'y attèle.

Mais, il veut, en même temps, accélérer le développement des secteurs sociaux que sont l'éducation, la santé, l'hydraulique, et préserver les ressources naturelles et le cadre de vie qui constituent, chacun, un bon investissement pour une croissance durable.

Enfin, nous avons l'ambition d'insérer dans le processus de développement les groupes les plus vulnérables, en mettant sur pied un programme de lutte contre la pauvreté.

La prépondérance des jeunes et des femmes, au sein de notre population, impose aux politiques du gouvernement de tenir compte de leurs besoins spécifiques.

D'une manière générale, **en matière de politique de population**, le Gouvernement vise à contribuer efficacement à l'amélioration de la qualité de vie à travers une meilleure adéquation entre la valorisation des ressources humaines, l'amélioration durable des conditions socio-économiques et le développement. Dans la transmission des messages de la politique de population, les programmes ciblant les femmes et les jeunes sont privilégiés.

Dans **le secteur de l'éducation**, la priorité reste l'enseignement élémentaire avec l'objectif principal de relever progressivement le taux de scolarisation.

Avec les efforts importants consentis ces dernières années, le taux de scolarisation augmente depuis 1994 et dépasse aujourd'hui 60 %.

En l'an 2000, nous devons atteindre impérativement un taux de scolarisation de 70 % et **réaliser la scolarisation universelle en 2008** au plus tard ; un accent particulier sera mis sur la situation des filles, dont le taux de scolarisation devrait passer à plus de 60 % en l'an 2000.

Pour la réalisation de ces objectifs ambitieux, le Gouvernement va accélérer la préparation du **Plan décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF)** 1998-2008. Ce programme sectoriel majeur du Gouvernement va intégrer tous les niveaux d'enseignement, du préscolaire au supérieur.

A cet effet, il importe, plus que jamais, de maîtriser les coûts unitaires. C'est uniquement à ce prix que la scolarisation universelle pourra être atteinte et maintenue.

Les programmes d'alphabétisation, notamment l'alphabétisation fonctionnelle, seront intensifiés surtout en zone rurale et particulièrement chez les femmes qui représentent 79 % des auditeurs.

L'objectif du Gouvernement est de continuer à réduire de cinq points de pourcentage par an, le taux d'analphabétisme qui était de 73 % en 1995, pour éliminer cet handicap avant la fin de la première décennie du siècle prochain.

La réussite du PDEF passe nécessairement par le renforcement de l'enseignement technique et professionnel.

En effet, nous devons avoir l'ambition d'assurer à chaque enfant sénégalais, soit une formation générale, soit une formation technique qui lui permette de s'insérer avec succès dans les circuits de production et d'assumer pleinement sa citoyenneté.

En outre, il nous faut être capables de répondre au besoins des différents secteurs économiques en main-d'oeuvre qualifiée et justifier nos ambitions en matière de délocalisation d'industries et de services.

C'est pourquoi les efforts nécessaires au renforcement significatif du sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle seront fournis.

Par ailleurs, le Gouvernement continuera à soutenir le **Programme d'Appui à l'Enseignement Supérieur (PAES)** en cours d'opération pour un montant de **15 milliards de F CFA** et qui reste l'instrument de réforme du secteur.

Des formations supérieures en adéquation avec le marché de l'emploi seront dispensées très prochainement dans les **Centres universitaires régionaux (CUR)** et, dès 1999 pour le Centre de Bambey.

La politique sanitaire du Gouvernement accorde la priorité aux soins de santé primaires.

La couverture sanitaire et la qualité des prestations de services sont en net progrès en milieu rural et en zone péri-urbaine. L'accessibilité des médicaments a été davantage facilitée par la stratégie de l'Initiative de Bamako faisant une large place aux médicaments génériques dont l'utilisation continuera d'être fortement encouragée.

Plus globalement, la politique de Santé du Gouvernement va s'inscrire en droite ligne du **Plan National de Développement Sanitaire (PNDS)**. D'ici l'an 2000, près de 250 postes de santé seront construits et équipés et 166 autres seront rénovés. 4 centres de santé seront construits et équipés dans la même période et 8 autres centres de santé de référence à vocation chirurgicale seront construits et 12 autres rénovés. Au surplus, **chaque capitale régionale sera dotée d'un hôpital fonctionnel**, y compris les régions de Fatick et de Kolda.

Ceci nous permettra d'atteindre les objectifs du PNDS qui sont : de porter le budget de la santé à 9% du budget global à l'an 2000, et de réduire le ratio du nombre d'habitants par poste de santé et du nombre d'habitants par centre de santé, respectivement de 11.000 en 1998 à 10.000 en l'an 2000 et de 158.000 à 150.000 sur la même période.

Il s'agira aussi de réduire la **mortalité infanto-juvénile** de 154 pour mille en 1997 à 75 pour mille en l'an 2000, par la lutte contre la malnutrition, la vaccination des enfants, la lutte contre le paludisme et l'amélioration de la prise en charge des maladies diarrhéiques et des maladies ciblées par le programme élargi de vaccination.

La **mortalité maternelle** sera également réduite de 510 à 380 décès sur 100.000 naissances entre 1997 et 2002, ceci grâce à une amélioration de la couverture des activités de surveillance de la grossesse et l'assistance à l'accouchement. Les moyens nécessaires seront mis en œuvre pour obtenir chaque année le taux de couverture vaccinale de 80 %.

La lutte contre certaines endémies majeures telles que le paludisme, la tuberculose, les affections de longue durée comme le diabète et l'hypertension artérielle et le Sida, bénéficiera d'un soutien accru de la part de l'Etat.

Pour la viabilité du système sanitaire, les réformes institutionnelles déjà consacrées par voie législative seront appliquées pour permettre la restructuration de la Pharmacie nationale d'Approvisionnement (P.N.A) et l'octroi de

l'autonomie financière aux hôpitaux et aux autres structures sanitaires.

L'assistance à l'enfance déshéritée par l'allocation d'aides aux enfants orphelins ou de pères indigents et la subvention des centres d'éducation non conventionnelle et des institutions d'accueil et d'hébergement pour enfants démunis sera poursuivie.

De manière particulière, le Gouvernement va préparer et appliquer dans le courant de l'année 1999 un programme d'action en faveur des **handicapés**.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames, Messieurs les Députés,**

L'objectif principal de toute politique économique est de favoriser la création d'emplois.

L'emploi et les revenus qui en résultent sont les moyens les plus durables pour assurer la paix sociale. Ils permettent à chaque citoyen qui en bénéficie de vivre pleinement sa dignité.

C'est pourquoi le Gouvernement s'engage, au delà de la préoccupation et de la compassion générales autour du fléau du chômage, à poser avec volontarisme et détermination, imagination et lucidité, les jalons permettant de combattre efficacement cette plaie sociale béante qui menace l'équilibre social de nos Etats.

Le Président de la République a adopté en mars 1997 la Politique nationale de l'Emploi, au terme d'un processus de concertation très large autour du Comité de suivi de la politique de l'emploi.

Cette politique sera rendue opérationnelle avec le **plan d'action pour l'emploi** qui va être approuvé dans les prochains jours et qui constituera notre cadre de référence pour améliorer, de façon sensible et rapide, la situation de l'emploi dans notre pays.

Les priorités de l'action gouvernementale iront d'abord vers l'accélération de la mise en place d'une **agence nationale pour l'Emploi** qui sera chargée de l'accueil et de l'orientation des demandeurs d'emploi.

Nous accorderons également une grande attention au projet de **Centre national de Production et de Productivité** et à la redynamisation de l'**Observatoire national de l'Emploi, des Métiers et Qualifications**.

De surcroît, le Gouvernement continuera de recruter dans l'Administration centrale et locale, dans les limites permises par le cadrage macro-économique, soit 10.000 emplois d'ici l'An 2000, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé où, respectivement, 7500 et 750 emplois seront créés, sans compter les emplois d'encadrement rural et des grands travaux et les occupations du Service civique national.

Par ailleurs, le Gouvernement mettra en place, dès la Loi de Finances 1999, un dispositif d'appui aux projets initiés par les jeunes, notamment ceux de l'intérieur du pays.

Dans cette croisade pour l'emploi, singulièrement celui des jeunes à la recherche d'un premier poste de travail, **la culture offre des opportunités non négligeables.**

Le dynamisme actuel du secteur culturel sera soutenu et amplifié. L'encouragement à la créativité, la promotion des créateurs et de leurs œuvres, la formation dans les métiers de la culture assortie de politiques d'insertion, l'intensification des échanges culturels avec les pays amis, figurent également parmi nos priorités.

Notre pays se dotera d'un **agenda culturel** fiable pour une meilleure promotion de la destination Sénégal. Un accent particulier sera mis sur les aspects touristiques des grands projets culturels tels que le Plan de Sauvegarde de l'île de Gorée et la réalisation du Mémorial de Gorée.

La création du projet de Mobilier national nous permettra de démontrer qu'avec volonté, imagination, créativité, le savoir-faire national pourra contribuer à réduire notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur. De plus, l'exploitation des prototypes de nos designers enrichira le paysage économique avec de nouvelles PME et PMI. Mais de nombreux autres projets nous attendent.

En somme, il s'agira avant tout d'**insérer l'art dans le tissu économique, de le décliner dans les réponses aux besoins collectifs et publics et d'en faire un facteur essentiel de développement.**

Dans le souci d'encourager l'**égale expression de toutes les cultures nationales** et de concevoir un aménagement du territoire qui tienne compte des besoins culturels des populations, nous poursuivrons auprès de nos partenaires la recherche de moyens pour doter, au moins chaque région, d'**un complexe culturel polyvalent.**

Enfin, dans le contexte de la mondialisation, il importe, plus que jamais, de préserver et renforcer notre patrimoine culturel. En donnant un label culturel national à nos productions et à nos infrastructures, nous nous mettons en situation de conquérir notre marché intérieur et de mieux faire connaître, sur les marchés extérieurs, le génie de notre peuple. Car si les barrières économiques ont tendance à disparaître, les cultures devraient perdurer afin de façonner un monde riche de sa pluralité. Ainsi, **les projets et les industries à caractère culturel** seront un des pôles de notre développement dans les années à venir.

Lors du récent forum de Dakar de Juin 1998, la Banque mondiale a accepté de financer des projets et programmes culturels, ce qui constitue une opportunité qu'il nous appartient de saisir.

S'agissant des médiats, le Gouvernement engagera des actions dans trois directions : d'abord le renforcement de la qualité du service public de l'audiovisuel, par la **couverture par satellite de l'ensemble du territoire national** ;

ensuite, la baisse de la redevance payée par les radios privées laquelle sera désormais versée au fonds de soutien à la presse; enfin, ce fonds verra lui même ses dotations augmentées dès la Loi de Finances 1999.

Au plan des **activités sportives**, notre pays, dans toutes ses composantes, apprécie à sa juste mesure, les résultats encourageants obtenus dans de nombreuses disciplines (lutte olympique et traditionnelle, arts martiaux, basket-ball, athlétisme, etc.).

Afin de consolider et d'élargir ces résultats, l'accent sera mis sur la gestion du sport de haute performance et l'émergence d'une relève par les petites catégories. La détection des talents à un stade précoce sera l'orientation majeure de notre politique.

Quant au **sport de masse**, notamment le foot-ball, un appui significatif sera apporté à sa relance à partir des petites catégories et du sport scolaire et universitaire. Dans ce cadre, les clubs devront être réorganisés et dotés de moyens adéquats.

Le **sport d'élite** et le sport de masse bénéficieront au total d'un environnement amélioré.

Dans ce domaine, les grands chantiers de la République, tels que la piscine olympique, l'arène de lutte et l'hippodrome, seront réalisés. L'objectif visé est de favoriser le goût de la performance et de redonner confiance et fierté à nos jeunes, qui sont **l'avenir de la Nation**.

S'agissant de la **promotion de la femme**, la politique du Gouvernement s'articule autour de cinq axes qui reflètent les priorités retenues dans le **plan national d'actions de la femme adopté en novembre 1996** et dont le financement est activement recherché. Le budget d'investissement national, dans sa partie autofinancement, prendra en charge ceux des projets les plus avancés au plan de la définition et de l'élaboration.

Les priorités de ce plan concernent le renforcement des capacités organisationnelles et entrepreneuriales, le développement de l'éducation et de l'alphabétisation, l'amélioration de la santé des femmes, notamment la santé reproductive, l'accroissement du rôle de la femme dans la vie publique ainsi que la mise en place d'un dispositif institutionnel performant pour le suivi et l'exécution technique et financière du programme d'actions.

Le Gouvernement développera le **consommer local** en privilégiant l'action des femmes, choisies comme vecteur principal de la promotion des céréales et produits locaux.

Enfin, il veillera à ce que **l'approche genre** soit prise en compte dans toutes les politiques sectorielles.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

En décidant de créer un ministère de la famille, de l'action sociale et de la solidarité nationale, le Chef de l'Etat a eu à cœur de permettre à notre pays de mieux gérer les problèmes sociaux des populations, des enfants et des femmes en particulier.

L'exigence de solidarité a conduit le Gouvernement à mettre en place, au bénéfice des groupes sociaux les plus vulnérables, une politique spécialement orientée vers la prise en charge de leurs besoins essentiels.

Le Programme National de Lutte contre la Pauvreté (PNLP), d'un montant de près de **60 milliards de F CFA**, n'est pas une **distribution gratuite** de vivres et de revenus qui encourage la passivité. Il doit contribuer à l'insertion économique et sociale des bénéficiaires rendus à leur dignité.

Le PNLP est un programme multi-sectoriel composé en priorité d'un ensemble d'activités productives axées sur la promotion de micro-projets, la réalisation d'activités communautaires génératrices de revenus et la mise en œuvre de Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO).

Il touchera 19 départements, 35 communes et 229 communautés rurales. Enfin, il va appuyer la politique de décentralisation dans le renforcement des capacités des acteurs à la base.

La lutte contre la pauvreté est aussi une urgence **pour la sauvegarde et la valorisation durable des ressources naturelles**. En effet, les populations défavorisées développent des stratégies de survie qui, pour la plupart, se traduisent par des pressions encore plus intenses sur les écosystèmes et les ressources naturelles.

A cet égard, le Gouvernement a mis en place un programme pour la gestion durable et participative des énergies traditionnelles et de substitution, d'un montant de **11 milliards de F CFA**, pour une durée de sept ans.

Ce programme est destiné à assurer, de manière régulière, l'approvisionnement des ménages en combustibles domestiques, la sauvegarde des ressources forestières du pays, en offrant des possibilités élargies de choix et de confort aux consommateurs.

Le système d'assainissement en milieu rural sera revu pour éviter la pollution des nappes phréatiques par les latrines et l'absence d'un système approprié d'évacuation des effluents, par exemple les eaux usées agricoles et domestiques et les déchets.

Plus globalement, le **Plan national d'Actions pour l'Environnement** adopté en 1997 intègre désormais le cadre de référence de ce secteur.

Donner à la croissance un profil de qualité, également une transformation **du cadre de vie**, nous voulons créer **un habitat décent** respectant nos traditions culturelles.

Le Gouvernement va mettre en œuvre un ambitieux programme de réalisation de parcelles viabilisées et de logements sociaux. De même, il étendra le programme des parcelles assainies à Rufisque.

Dans cette perspective, nous continuerons d'appuyer les sociétés immobilières et les sociétés d'aménagement pour qu'elles réalisent, d'ici l'an 2000, **12.000** logements et parcelles viabilisées par an, par la mise à leur disposition de réserves foncières.

A ce propos, les réserves foncières de la partie septentrionale de la Presqu'île du Cap-Vert pourront être disponibles, avec l'amélioration des voies d'accès et de sortie de Dakar telles que la Nationale Une, la VDN, la Route des Niayes et l'autoroute Dakar-Diamniadio, qui favoriseront la fluidité de la circulation.

En partenariat avec les collectivités locales, le Gouvernement est décidé à prendre les mesures appropriées pour rationaliser l'occupation de l'espace en luttant contre l'habitat spontané et les occupations irrégulières et assurer, ainsi, à toutes nos villes une urbanisation contrôlée et au besoin rectifiée.

Dans ce cadre, il a déjà mis en place un programme d'appui aux communes géré par l'Agence de développement municipal (ADM). Avec un financement de l'ordre de **60 milliards de F CFA**, l'ADM permettra aux collectivités locales de développer leurs infrastructures afin de créer un cadre de vie adéquat pour leurs populations.

En milieu urbain, des solutions durables seront apportées aux difficultés liées à la gestion des ordures ménagères, la pollution par les eaux usées domestiques et industrielles, l'assainissement.

L'accès à l'eau potable et l'assainissement sont nécessaires à une vie convenable.

Avec l'exécution du Troisième Projet Eau et du Projet à long terme, la fourniture d'eau potable en milieu urbain va s'améliorer, de même que le taux de desserte en assainissement, vu le degré de maturation des investissements publics réalisés dans le secteur. Le coût global du Troisième Projet Eau est d'environ **150 milliards de CFA** et la solution à long terme de près de **300 milliards de F CFA**.

En outre, l'Office national de l'Assainissement va élaborer et mettre en œuvre un programme d'envergure.

Les programmes **d'hydraulique rurale** seront accentués car le gouvernement ne se résigne pas à accepter que seule une personne sur trois dispose d'eau potable en milieu rural. Déjà, une dizaine de projets d'un montant de **20 milliards de F CFA** sont en cours d'exécution et le système de gestion des forages motorisés sera réformé, afin que les ouvrages fonctionnent à leur plein rendement.

Pour sécuriser le système de réparation et de réhabilitation des forages en panne, une réforme est en cours qui se traduira par une amélioration du mécanisme d'alerte, une plus grande implication des populations bénéficiaires, la valorisation des compétences techniques locales et la réduction des délais de réponse.

Le nombre de forages équipés est actuellement de 807 unités, sans compter les 135 réalisés mais non encore équipés. Ce patrimoine offre une capacité de production correspondant à un taux de desserte de 26 litres par habitant et par jour. Notre objectif en l'an 2000 est de porter ce taux à 35 litres par habitant et par jour, conformément aux recommandations de l'OMS.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale
Mesdames, Messieurs les députés,**

Les axes de politique générale que je viens de tracer seraient incomplets si je n'exposais pas la méthode du Gouvernement que je compte mettre en œuvre sous l'inspiration de Son Excellence, Monsieur le Président Abdou DIOUF.

A cet égard, **quatre principes** vont guider l'action du Gouvernement : **la responsabilité, le respect d'un corps de doctrines communes, le travail dans la durée et la disponibilité** à l'égard des citoyens pour prendre efficacement en charge leurs préoccupations.

Faire prévaloir **la responsabilité** signifie d'abord continuer à ne prendre que les **engagements** que nous pouvons tenir. C'est aussi continuer à respecter les engagements souscrits.

La responsabilité, c'est également **parler le langage de la vérité aux citoyens**. La transparence aidant, je ne doute guère que le Gouvernement réussira à **convaincre** le peuple sénégalais de la pertinence de ses choix.

Pour affirmer le principe de la transparence, je demande aux membres du Gouvernement d'assurer l'information la plus large du public sur les actions envisagées et sur les mesures arrêtées.

L'esprit de responsabilité, c'est enfin un **gouvernement intègre**. Je m'engage devant vous à ce que le Gouvernement soit au **service exclusif des intérêts de la Nation**, sans gaspillage ni prévarication tolérés ou non sanctionnés.

Par leur comportement et leur mode de gestion de tous les jours, les ministres s'attacheront à faire respecter les vertus d'humilité, de modération, de rigueur et à promouvoir

le culte du travail bien fait et le souci d'économie dans la gestion des fonds publics, s'offrant ainsi en exemples à nos concitoyens,

Faire prévaloir un corps de doctrines partagées, dans les orientations, les objectifs stratégiques et l'action quotidienne, entre tous les membres du gouvernement, en particulier l'échange d'informations, est le préalable du développement de **l'esprit d'équipe** et de la **solidarité gouvernementale**.

Nous y gagnons plus de cohérence dans notre action, mais aussi plus d'efficacité dans la prise en charge des problèmes de la Nation et plus de visibilité et de transparence pour les partenaires et les clients et fournisseurs du service public.

Travailler dans la durée constitue **le troisième principe** sur lequel le Gouvernement fondera son action quotidienne.

Le développement est en effet une œuvre de longue haleine. Il requiert la définition d'une **vision** et la détermination pour concrétiser celle-ci. Il faut savoir relever, jour après jour, les défis qui se posent et mobiliser les efforts de tous pour atteindre des objectifs plus grands.

Il s'agit de détecter et de lever tous les obstacles qui freinent encore notre progrès et de ne pas dévier des bonnes trajectoires.

Mesdames et Messieurs les Députés, c'est en tenant le cap que nous pourrons atteindre le but fixé qui est de faire de notre pays un acteur dynamique sur la scène économique internationale et d'améliorer ainsi la qualité de vie des sénégalais.

Etre au service des sénégalais, telle est en effet notre mission. C'est pourquoi, et c'est le **quatrième principe** de base de la méthode du Gouvernement, je demande aux ministres **d'être disponibles vis-à-vis des citoyens** et de leurs représentants, de façon à prendre en charge efficacement leurs préoccupations et de s'atteler à les

satisfaire. Nous pouvons échouer dans nos tentatives ici et là, mais nous avons un devoir de persévérance systématique en la matière.

Notre volonté, je le réaffirme, est de collaborer franchement avec l'Assemblée nationale aujourd'hui, et demain avec le Parlement tout entier, parce que nous partageons le même souci de faire progresser notre pays et ses habitants. Le Gouvernement sera à votre écoute et vos propositions seront étudiées avec attention, dans le respect de la séparation des pouvoirs mais dans l'esprit de complémentarité entre l'Exécutif et le Législatif.

La disponibilité sera aussi de rigueur pour tous les acteurs de la vie économique et sociale.

Je pense bien sûr aux dirigeants des entreprises, aux responsables syndicaux, aux élus locaux, aux dignitaires et aux notabilités religieuses et coutumières, aux dirigeants des organisations de droits de l'homme, aux journalistes, et plus généralement, aux membres de la société civile. Mais je pense aussi au simple citoyen. **Ecoute et concertation** seront la règle du Gouvernement, avant toute décision souveraine.

Au total, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Mesdames Messieurs les députés, c'est ce **contrat de confiance**, basé sur les orientations de politique et la méthode de travail que voilà, que je voudrais passer avec vous, pour atteindre nos objectifs.

Faire du Sénégal un pays émergent et une démocratie majeure au début du troisième millénaire, tel est le mandat que le Chef de l'Etat a fixé au Gouvernement que j'ai l'honneur de conduire, et tel est le mandat que nous avons accepté de prendre en toute connaissance de cause.